

CHARTRE DE LA MODERN'DANSE

POURQUOI UNE CHARTE :

L'objectif est d'affirmer les valeurs essentielles de la SECTION MODERN'DANSE – PANA-LOISIRS en rappelant les devoirs de chacun et chacune (parents et danseuses). Le but recherché est aussi d'améliorer l'image de chacun par des actions mais surtout par un comportement simple et facilement applicable. Chaque parent devra signer et approuver ces règles de vie des cours de danse. Les danseuses s'engagent à respecter les principes suivants :

- **PONCTUALITE** : Être présente dans la salle de danse en tenue au début du cours. Les séances doivent commencer à l'heure afin de ne pas perturber les cours.

- **ASSIDUITE** : L'assiduité aux cours est importante pour ne pas gêner les élèves notamment pour l'apprentissage des chorégraphies et la préparation des différents spectacles qui auront lieu pendant l'année.

- **ABSENCE** : Il est obligatoire d'appeler et d'avertir le professeur responsable **le plus tôt possible** pour signaler une absence ou un retard. Le club est responsable uniquement pendant les heures de cours.

► **Professeure Marjorie GAUTHIER**

Portable : 06 66 89 36 37

► **Présidente Muriel GIRY**

Portable : 06 70 97 18 59

- **ABSENTEISME** : Le professeur responsable est en droit pour toutes absences non justifiées sur 3 cours de **ne pas inclure l'élève dans la chorégraphie en apprentissage**. Un comportement irrespectueux ou des absences répétées peuvent entraîner un refus de réinscription l'année suivante.

- **REPETITIONS – SPECTACLES** : Les différentes représentations sont l'image de la section, il est important que toutes les danseuses soient présentes. Toutes les répétitions concernant les spectacles sont **obligatoires**, sauf en cas de force majeure. Les deux représentations annuelles sont un point final à l'année écoulée, cela permet à toutes les danseuses de se retrouver dans la convivialité et l'amitié. Il n'y a aucune concurrence, toutes doivent être solidaires pour un meilleur spectacle. Les dates sont décidées et indiquées aux adhérents à l'avance. En adhérant à la section MODERN'DANSE, chaque élève, **s'engage à participer aux deux représentations de fin d'année** (sauf cas exceptionnel et justificatif à l'appui). En cas de non-participation aux deux galas non justifiée, le bureau pourra refuser le renouvellement de l'inscription de l'élève la saison prochaine. Le montant de l'adhésion et la cotisation sont non remboursables et restent définitivement acquis à l'association.

Nous vous rappelons que les tarifs adhésion/cotisation ne comprennent pas les frais de costume des galas de fin de saison qui sont à la charge des adhérentes.

- **PAIEMENT DES COSTUMES** : À partir du moment où les costumes sont commandés, leur règlement devient **obligatoire**. En cas d'arrêt des cours en cours d'année, l'élève (ou sa famille) reste tenu(e) de régler intégralement le montant des costumes, ceux-ci étant commandés spécialement et ne pouvant être annulés ou remboursés.

- **EXCLUSION** : Toute attitude ou tout comportement qui nuit à la cohésion du groupe ou au bien-être de chaque adhérent(e) peut conduire à une décision d'exclusion prise par le bureau de la section, après entretien de la ou des partie(s) concernée(s). Cette mesure ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit. Chaque adhérent(e) s'engage à respecter et à faire vivre la devise de PANA-LOISIRS : « *On ne fait son propre bonheur qu'en s'occupant de celui des autres* ».

- **COURS D'ESSAI GRATUIT** (pour les nouveaux élèves l'ayant demandé uniquement) :

Le nouvel adhérent bénéficie d'un cours d'essai à l'issue duquel il devra confirmer définitivement ou pas son inscription.

Cette charte est établie dans le seul but du bon déroulement de cette saison.

NOM – Prénom de la danseuse

Inscrire la mention « lu et approuvé »

A....., le.....

Signature

La DANSEUSE

ou le RESPONSABLE LEGAL pour les mineurs

SECTION MODERN'DANSE

La Présidente Muriel GIRY

